

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/01/2009

Réception par le Prefet : 20/01/2009

Publication :



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-1-1-4

Séance du vendredi 16 janvier 2009

ADHESION AU MOUVEMENT FRANCAIS POUR LA QUALITE/ALSACE

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport n° 2007/VI – 5è/21 du 19 octobre 2007

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ - Accepte le versement de la somme de 1750 € TTC pour l'adhésion au Mouvement Français pour la Qualité (MFQ)
- ❖ Décide de prélever les crédits nécessaires sur le programme J612, opération 294, chapitre 011, fonction 021, nature 6281.

LE PRESIDENT

Pour le Président,

le 1^{er} Vice-Président Délégué

Rémy WITH

Adopté